

**RELEVÉ DE DECISIONS
DE LA SEANCE DU
8 SEPTEMBRE 2014**

La Commission paritaire de l'IEP de Paris, réunie le lundi 8 septembre à 14 heures sur le campus de Poitiers,

- a approuvé, par 4 voix pour et 5 abstentions, la création des 3 *Executive Masters* suivants :
 - « Digital Humanities »
 - « Energie, Environnement et Régulation »
 - « Gouvernance métropolitaine »

- a approuvé, à l'unanimité, les nouvelles modalités de l'IELTS et du niveau C1 en anglais comme suit :
 1. L'obtention, à minima, du niveau C1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues (CERL) en anglais est une obligation de scolarité [article 10 du règlement de scolarité] pour être diplômé/e du master de Sciences Po. Le niveau C1 obtenu en 2ème année du Collège universitaire est reconnu valable lors de la diplomation en master aux conditions suivantes :
 - être inscrit/e dans un master qui dispense ses enseignements en langue anglaise ou en double diplôme avec un programme anglophone ;
 - avoir validé un cours en anglais ou d'anglais d'un niveau C1 (niveau 4) pendant la durée du master.

Il est alors crédité de 6 ECTS au moment de la diplomation de master de manière rétroactive.
 2. Sciences Po poursuit l'organisation de sessions de l'IELTS et effectue une prise en charge financière du coût de la certification IELTS une seule fois dans la scolarité de l'étudiant/e.
 3. Pour s'inscrire dans un master en anglais les étudiants doivent obligatoirement disposer du niveau C1 du CERL en anglais.

- a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 sous réserve de modifications ultérieures.